

**PROCES VERBAL, COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL, DU 29 JANVIER 2019**

Le 29 JANVIER 2019, le Conseil Municipal de la commune de Casson, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe SUZINAT, à la Mairie.

Présents : MM Philippe SUZINAT, David HENNON, Jacques BONFRANCO, Jean-Philippe ROUSSE, Arnaud SOUSSET, Jérôme GONESTET, Yves JALLAIS, Franck LEON, conseillers municipaux.
Meses Céline COTTET, Françoise BRASSIER, Annale BOSSIS, Claude DEFONTAINE, conseillères municipales.

Présents absents : Damien DUBELLOU (présentation à Jacques BONFRANCO), Maryvonne GILLOT (présentation à Françoise BRASSIER), Sébastien BRAND (présentation à Claude DEFONTAINE).

Secrétaire de séance : Jérôme GONESTET

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques quant à la rédaction du compte rendu du précédent conseil. Il n'y a pas de remarques.

ORDRE DU JOUR :

- URBANISME – SERVITUDE ACCES POMPE DE RELEVAGE – ACQUISITION DE PARCELLE
- VOIRIE – DENOMINATION DE VOIRIE – LOTISSEMENT (DE LA PORTE NEUVE)
- FRANCAIS – AVENANT CONVENTION CDC FAST – DEMATERIALISATION DE L'ENVOI DES DOCUMENTS BUDGETAIRES
- FRANCAIS – BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018 ET AFFECTATION DE RESULTAT
- FRANCAIS – BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019
- FRANCAIS – BUDGET VILLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2018
- FRANCAIS – BUDGET VILLE – COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- FRANCAIS – BUDGET VILLE – AFFECTATION (DE) RESULTAT
- FRANCAIS – BUDGET VILLE – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
- RESOURCES HUMAINES – RENEUVELLEMENT CONVENTION ADHESION SERVICE MEDICINE PREVENTIVE
- VOIRIE – VALIDATION DU FACIAS (ET DEMANDE) DE SUBVENTION
- BATIMENTS – GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ DE GAZ NATUREL
- CONSEIL MUNICIPAL – SOUTIEN RESOLUTION ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCAIS
- QUESTIONS DIVERSES

1. URBANISME – SERVITUDE ACCES POMPE DE RELEVAGE – ACQUISITION DE PARCELLE

Monsieur le Maire lit le sommaire de délibération.

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement de la Porte Neuve, le lotisseur a prévu le déplacement de la pompe de relevage présente sur le secteur. Cette pompe de relevage dessert aujourd'hui les parcelles AK 150 et AK 151. Ces parcelles sont inféodées au futur lotissement.

L'ouvrage public va être situé dans le périmètre du permis d'aménager. Ainsi, il est nécessaire de prévoir une servitude permettant d'assurer librement l'accès à cette pompe.

L'ouvrage restera la propriété de la Commune, sera entretenu et géré par la SAUR dans le cadre du contrat d'affermage.

Le plan ci-après précise l'emplacement futur de la pompe de relevage.

29-01-2019

8

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE RENDU DU 29-01-2019



20190129_CM_CR_signe.pdf
(.PDF, 817Ko)

▼ Télécharger



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h